



Ville de L'Ancienne-Lorette

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal ayant eu lieu à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, mardi le 23 septembre 2025 à 19h30.

Sont présents: Monsieur Gaétan Pageau, maire
Madame Josée Ossio
Madame Isabelle Grenier
Madame Johanne Laurin
Monsieur Charles Guérard
Monsieur Sébastien Hallé
Monsieur Nicolas St-Gelais
tous conseillers et formant quorum

Sont également présents: Monsieur Philippe Millette, directeur général
Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque, greffière
Madame Anick Marceau, trésorière
Monsieur Pierre Fortin, directeur de l'urbanisme

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Pageau, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

170-25 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

QUE l'ordre du jour soit :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

CABINET DU MAIRE

3. Séances ordinaires du conseil d'agglomération de Québec des 27 août et 17 septembre 2025 - Présentation de l'ordre du jour et orientation du conseil;
4. Autorisation de signature de l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Capitale-Nationale;

GREFFE

5. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 26 août et de la séance extraordinaire du 16 septembre 2025;

LOISIRS

6. Autorisation de signature d'une entente entre la Ville, le Complexe et le National concernant le partage des coûts liés à l'embauche des agents de sécurité pour la saison 2025-2026;

COMMUNICATIONS

7. Renouvellement du contrat de conception graphique, d'impression et de distribution du bulletin municipal « Le Loretain »;

URBANISME

8. Demande de dérogation mineure – 1017, rue Chapman;
9. Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 1017, rue Chapman;
10. Demande de dérogation mineure – 1915, rue Damiron;
11. Demande de dérogation mineure – 6545, boulevard Wilfrid-Hamel;
12. *Règlement de contrôle intérimaire n° 400-2025 visant la conservation de la vocation commerciale de rez-de-chaussée sur la rue Notre-Dame* – Adoption;

TRAVAUX PUBLICS

13. Demande d'aide financière dans le cadre du programme aide à la voirie locale – Volet soutien - (PAVL 2026);

TRÉSORERIE

14. Approbation des comptes à payer pour le mois d'août 2025 et de la liste des dépenses par approbateurs;
15. Divers;
16. Période de questions;
17. Levée de la séance.

ADOPTÉE

171-25 3.

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DES 27 AOÛT ET 17 SEPTEMBRE 2025 - PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui ont fait l'objet des délibérations lors des séances du conseil d'agglomération de Québec des 27 août et 17 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et ont eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des commissions de l'administration;

CONSIDÉRANT l'ampleur des documents transmis en vue des séances du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT les ressources limitées à la Ville de L'Ancienne-Lorette pour analyser ces documents avant la séance du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT le manque d'informations et de temps permettant d'évaluer les propositions discutées, en regard du cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les municipalités liées;

CONSIDÉRANT les procédures judiciaires en cours entre les municipalités concernant les frais d'agglomération;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Ancienne-Lorette n'a donc pas d'autre option que de voter sans pour autant admettre que les impacts financiers des décisions prises sont conformes au cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les villes liées;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

QUE le conseil municipal prend acte, sous réserve, des résolutions suivantes :

SÉANCE DU 27 AOÛT 2025

- PA2025-157** Adoption du document indiquant la nature des modifications que la Ville de Québec devra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du *Règlement de l'agglomération modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation du territoire Urbain-Québec dans le quartier Des Châtels en remplacement du règlement R.A.V.Q. 1744, R.A.V.Q. 1801;*
- AP2025-324** Adjudication d'un contrat pour le service de location et d'entretien de systèmes multifonctionnels d'impression numérique (Appel d'offres public 93159);
- AP2025-325** Adjudication d'un contrat pour la fourniture et la livraison d'équipements de protection individuelle et de gants de travail, incluant le prêt de machines distributrices (Appel d'offres public 92702);
- AP2025-329** Adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle du *Centre d'acquisitions gouvernementales* numéro 2024-8049-50 pour le service de courtage d'information en TI (Dossier 93816);
- AP2025-330** Adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle du *Centre d'acquisitions gouvernementales* numéro 2025-8106-50 pour l'achat de véhicules légers (Dossier 93788);
- AP2025-331** Adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'un outil centralisé de gestion du cycle de vie des certificats numériques (Appel d'offres public 93470);
- AP2025-332** Adjudication d'un contrat pour l'approvisionnement en gaz propane (Appel d'offres public 92602);
- AP2025-335** Adjudication d'un contrat pour l'entretien des réseaux électriques de moyenne et haute tension - *ExpoCité* (Appel d'offres public 92879);
- AP2025-338** Adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle du *Centre d'acquisitions gouvernementales* numéro 2026-8109-50 pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés (Dossier 93873);
- AP2025-340** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de polymère pour les usines de traitement d'eau potable (Appel d'offres public 93330);
- AP2025-341** Adjudication d'un contrat pour la fourniture et la livraison de chaussures de protection avec service d'essayage - Option 1 (Appel d'offres public 93437);
- AP2025-349** Adjudication d'un contrat pour des travaux en hauteur avec cordistes - *Complexe de valorisation énergétique* (Appel d'offres public 93721);

- AP2025-352** Entente entre la Ville de Québec et *Mack Ste-Foy inc.*, pour le service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant les pièces chez le concessionnaire *Mack* (Dossier 93098);
- CU2025-160** Entente entre la Ville de Québec et la *Corporation Événements Course de Québec*, relative au versement d'une subvention, à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux et à l'achat de biens et services, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Marathon Beneva de Québec*, en 2025;
- DE2025-245** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 570 225 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) - Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2025-246** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 570 224 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*);
- DE2025-247** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 570 223 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2025-251** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 940 333 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2025-252** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 940 974 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2025-253** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 940 865 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2025-254** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 571 613 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) – Arrondissement de La Cité-Limoilou;

- DE2025-256** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 940 337 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2025-257** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 940 336 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2025-258** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 940 335 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2025-259** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 940 334 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) - Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2025-260** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 940 905 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2025-273** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 940 395 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2025-275** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 940 361 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2025-276** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 940 363 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) - Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2025-281** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 940 362 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) - Arrondissement de La Cité-Limoilou;

- DE2025-330** Adoption de la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2030* révisée - Signature de l'entente de délégation du *Fonds de la région de la Capitale-Nationale* entre la Ville de Québec et le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale;
- DE2025-345** Adoption de la *Politique d'investissement du Fonds régions et ruralité* révisée;
- DG2025-051** Remplacement d'un membre au sein du conseil d'administration du *Réseau de transport de la Capitale*;
- FN2025-018** Adoption de la *Politique de financement du Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec*;
- FN2025-032** Adoption de la *Politique de financement du Régime de retraite des pompiers de la Ville de Québec*;
- FN2025-033** Adoption de la *Politique de financement du Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Québec*;
- FN2025-034** Adoption de la *Politique de financement du Régime de retraite des cadres de la Ville de Québec*;
- PA2025-059** Validation des dépenses et des travaux, admissibles au *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* du ministère des Transports et de la Mobilité durable, effectués pour l'aménagement d'une piste cyclable et d'un trottoir, dans le cadre du réaménagement du boulevard Raymond et de l'avenue Larue sur le territoire de la ville de Québec;
- PA2025-160** Entente entre la Ville de Québec, la *Société d'habitation du Québec* et l'*Office municipal d'habitation de Québec*, relative au renouvellement des conventions d'exploitation de certains ensembles immobiliers;
- PA2025-181** Entente entre la Ville de Québec et *La Bouée, société acheteuse de préservation et de développement de l'habitat communautaire*, relative au versement d'une aide financière, dans le cadre du *Programme d'habitation abordable Québec*, afin de permettre la construction d'un bâtiment de 52 unités de logement sociaux et abordables situé au 12233, rue de l'Hôpital;
- PA2025-182** Entente entre la Ville de Québec et *La Bouée, société acheteuse de préservation et de développement de l'habitat communautaire*, relative au versement d'une aide financière, dans le cadre du *Programme d'habitation abordable Québec*, afin de permettre la construction d'un bâtiment de 155 unités de logements sociaux et abordables situé au 2815, chemin des Quatre-Bourgeois;
- PA2025-183** Entente entre la Ville de Québec et la *Société immobilière du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec*, relative au versement d'une aide financière, dans le cadre du *Programme d'habitation abordable Québec*, afin de permettre la construction d'un bâtiment de 94 unités de logement situé aux 895-905, avenue du Séminaire;
- PA2025-184** Entente entre la Ville de Québec et l'*Office municipal d'habitation de Québec*, relative au versement d'une aide financière, dans le cadre du *Programme d'habitation abordable Québec*, afin de permettre la construction d'un bâtiment de 20 unités de logement abordable situé sur la rue des Thuyas;

- PA2025-187** Entente entre la Ville de Québec et la *Maison Richelieu Hébergement Jeunesse inc.*, relative au versement d'une aide financière, dans le cadre du décret 1236-2024 du gouvernement provincial, afin de réaliser un projet de construction d'un bâtiment de 10 unités de logement d'urgence situé au 2808, chemin des Quatre-Bourgeois;
- PA2025-197** Entente entre la Ville de Québec et la *Société municipale d'habitation Champlain*, relative au versement d'une aide financière sous forme de prêt, pour l'acquisition de l'immeuble situé sur le boulevard Henri-Bourassa, connu et désigné comme étant les lots 2 974 546, 2 974 547, 2 974 548, 2 551 903, 6 189 735, 6 189 734, 6 189 733, 1 316 709, 1 316 710 et 1 316 714 du cadastre du Québec, à des fins de logement social et abordable;
- RH2025-714** Modification à la nomenclature des emplois professionnels;
- RH2025-740** Modification à la nomenclature des emplois du personnel de direction;
- TM2025-237** Prise d'acte de la *Stratégie de sécurité routière 2025-2029*;
- RH2025-786** Modification au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Renée Desormeaux;
- GT2025-391** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération autorisant la réalisation d'un projet de logement social sur le lot projeté numéro 6 683 931 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1804*, et dépôt du projet de règlement;
- TI2025-003** *Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour l'acquisition et l'installation du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1759*;
- TM2025-213** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à plusieurs dispositions, R.A.V.Q. 1782*;
- PQ2025-011** *Règlement de l'agglomération de nature mixte sur des interventions relatives à la mise en place d'une stratégie de suivi de la qualité de l'air du territoire de la ville de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1790*;
- PQ2025-015** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de mise en valeur de parcs naturels et d'espaces verts et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1792*;
- PQ2025-013** *Règlement de l'agglomération sur des interventions relatives à la mise en place d'une stratégie de suivi de la qualité de l'air du territoire de la Ville de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1794*;
- PQ2025-017** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de reconstruction et d'aménagement de sentiers pédestres en milieux naturels et dans les espaces verts et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1796*;

TP2025-006 *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les compteurs d'eau et le Règlement de l'agglomération sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction relativement au Service des travaux publics, R.A.V.Q. 1800.*

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2025

AP2025-344 Contrat pour l'entretien et le soutien annuel des modules *Web* de la solution *ICO Incendie* (Dossier 93907);

AP2025-354 Entente entre la Ville de Québec et *Brandt Tractor Ltd.*, relative au service de réparation d'équipements de génie civil incluant les pièces chez le concessionnaire du fabricant *John Deere* (Dossier 93502);

EX2025-071 Remplacement d'un membre représentant la Ville de Québec au sein du conseil d'administration de la *Coopérative des Horticulteurs de Québec* pour la gestion du *Grand Marché de Québec* et renouvellement d'un membre pour un mandat de deux ans;

PA2025-060 Validation des dépenses et des travaux, admissibles au *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* du ministère des Transports et de la Mobilité durable, effectués pour l'aménagement d'une piste cyclable lors des travaux de réaménagement du boulevard Jean-Lesage sur le territoire de la ville de Québec;

PA2025-174 Avenant numéro 1 à la convention de *Chaire de recherche sur l'arbre urbain et son milieu* entre la Ville de Québec et l'*Université Laval*, relativement à la prolongation du mandat pour une durée d'une année;

PA2025-189 Entente entre la Ville de Québec et *Trudel Innovation inc.*, relative au versement d'une subvention afin d'encourager l'inclusion sociale dans le projet résidentiel privé de construction neuve situé au 610, rue Huguette-Boulet;

PA2025-192 Entente entre la Ville de Québec et *Placement immobilier Mainguy inc.*, relative au versement d'une subvention afin d'encourager l'inclusion sociale dans le projet résidentiel privé de construction neuve situé au 963, rue Mainguy;

PA2025-195 Entente entre la Ville de Québec et *Immeubles Marc Simard inc.*, relative au versement d'une subvention afin d'encourager l'inclusion sociale dans le projet résidentiel privé de construction neuve situé au 2510 et au 2518 à 2520, chemin Sainte-Foy;

AP2025-368 Adjudication de contrats pour des travaux d'entrepreneur spécialisé en ventilation dans différents bâtiments (Appel d'offres public 93594);

AP2025-376 Adjudication d'un contrat pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces - Lot 6 (Appel d'offres public 93072);

CU2025-170 Entente entre la Ville de Québec et la *Communauté allemande Québec*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Marché de Noël allemand de Québec*, en 2025;

- CU2025-171** Entente entre la Ville de Québec et la *Communauté allemande Québec*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival Kaléidoscopes*, en 2025;
- DE2025-217** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude sur un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Est, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 303 726 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) - Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2025-248** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 570 221 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) - Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2025-250** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 569 813 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) - Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2025-261** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant deux parties du lot 6 493 578 et une partie du lot 6 493 547 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) - Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2025-268** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 943 533 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) - Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2025-278** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 315 358 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) - Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2025-279** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 940 394 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) - Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2025-280** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 943 618 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) - Arrondissement de La Cité-Limoilou;

- DE2025-338** Consentement au déplacement de l'assiette de servitudes réelles et perpétuelles en faveur du *Syndicat de la copropriété Le Havre St-Charles*, sur une partie du lot 1 479 318 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) - Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2025-348** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude sur un immeuble situé en bordure du chemin des Quatre-Bourgeois, connu et désigné comme étant une partie du lot 6 629 462 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- DE2025-353** Intervention à l'acte de servitude accordé par *Ivanhoé Ste-Foy inc.* en faveur de *Bell Canada*, pour des lignes de télécommunications situées dans une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques que détient la Ville de Québec sur une partie du lot 6 614 974 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- PA2025-206** Approbation du *Règlement no 399-2025 révisant le Règlement sur le Plan d'urbanisme de la Ville de L'Ancienne-Lorette* aux fins de la délivrance du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec*;
- AJ2025-032** Désistement de la procédure d'expropriation introduite par la Ville de Québec au Tribunal administratif du Québec, en vertu de la résolution CA-2022-0436, relative à l'expropriation d'un immeuble, sis au 355, 3^e Avenue, connu et désigné comme étant le lot 1 571 596 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (*TramCité*) - Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- AJ2025-034** Radiation des créances conformément à la *Politique de gestion de la fermeture de certains dossiers de perception de la cour municipale*, pour l'année 2025;
- AJ2025-035** Demande afin d'obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec de prendre par voie d'expropriation une partie du lot 1 570 228 du cadastre du Québec, pour les fins du projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (*TramCité*);
- AJ2025-036** Demande afin d'obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec de prendre par voie d'expropriation une partie du lot 1 941 044 du cadastre du Québec, pour les fins du projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (*TramCité*);
- AP2025-382** Adjudication d'un contrat de services professionnels - Réalisation d'études environnementales relatives au projet *TramCité* (Appel d'offres public 93670);
- AP2025-387** Contrat entre la Ville de Québec et *Pompaction inc.*, pour la fourniture de pièces de pompe et de composantes du fabricant *Hayward-Gordon* pour l'opération du *Centre de biométhanisation de la matière organique* (Dossier 94045);

- CU2025-179** Entente entre la Ville de Québec et *La Parade des jouets inc.*, relative au versement d'une subvention, à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux et à l'achat de biens et services, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Parade des jouets*, en 2025;
- DE2025-160** Avenant à l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025, intervenue le 21 février 2023 entre la Ville de Québec, la Communauté métropolitaine de Québec et plusieurs autres partenaires, afin d'en prolonger la date de fin et d'autoriser le versement d'une subvention à même le *Fonds régions et ruralité*;
- DE2025-249** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 570 465 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) - Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2025-269** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 4 722 748 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) - Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2025-285** Avenant à l'entente intervenue le 2 mai 2023 entre la Ville de Québec et *9376-1377 Québec inc. (Séva nature)*, afin de modifier la date de réclamation finale du projet *Commercialisation hors Québec des produits de Séva*;
- DE2025-346** Avenant relatif à l'acquisition à des fins municipales et à l'établissement d'une servitude de passage en faveur de la Ville, sur un immeuble situé en bordure du boulevard Wilfrid-Hamel, connu et désigné comme étant trois parties du lot 6 022 270 du cadastre du Québec - Arrondissement des Rivières;
- DE2025-350** Acquisition à des fins municipales d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie des lots 6 322 010, 1 665 868 et deux parties du lot 6 358 412 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- DE2025-359** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de développement commercial 3^e Avenue, Limoilou*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du *Plan commerce 2022 - 2025* de la *Vision entrepreneuriale 2030*, pour réaliser le projet *Soutien au fonctionnement et aux projets d'un regroupement de gens d'affaires pour l'année 2025*;
- DE2025-360** Avenant à l'entente intervenue le 30 janvier 2024 entre la Ville de Québec et *Solution Aleop inc.*, afin de modifier les dates de fin et de réclamation finale du projet *Déploiement d'Aleop hors Québec*;

- DE2025-371** Avenant relatif à la prolongation du délai pour l'obtention du financement du projet relatif à l'offre d'achat intervenue entre la Ville de Québec et la *Coopérative d'habitation Les Jardins d'Alchémilles*, en vertu de la résolution CA-2024-0693 autorisant la vente d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 342 039 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- FN2025-035** Adoption de la *Politique de financement du Régime de retraite du personnel professionnel de la Ville de Québec*;
- GM2025-009** Ententes intermunicipales entre la Ville de Québec et les municipalités régionales de comté de Bellechasse et de La Nouvelle-Beauce, concernant la fourniture de services en matière de disposition des résidus alimentaires ensachés dans les installations de la Ville de Québec;
- PA2025-213** Accord-cadre entre la Ville de Québec et *Mission Unitainés*, relative au versement d'une contribution financière afin de permettre la construction d'un bâtiment de 100 unités de logements sociaux et abordables situé au 9165, boulevard Saint-Jacques, affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure du boulevard Saint-Jacques, connu et désigné comme étant le lot 6 686 114 du cadastre du Québec et vente de ce lot;
- DE2025-331** Entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2030*, pour réaliser le projet *Activités de développement économique de Québec International : soutien au fonctionnement et à la mission pour l'année 2025*;
- DE2025-332** Entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2030*, pour réaliser le projet *Maintien des espaces dédiés à l'animation de l'écosystème et à l'accompagnement des entreprises technologiques de l'incubateur-accélérateur Le CAMP pour l'année 2025*;
- PQ2025-016** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de traitement, d'optimisation et de gestion des sols d'excavation générés par les activités municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1793, et dépôt du projet de règlement;
- PQ2025-016** Modification de la fiche 74080 du PDI-2025-2034 - Appropriation d'un montant de 1 600 200 \$ au fonds général;
- TM2025-185** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à plusieurs dispositions*, R.A.V.Q. 1802, et dépôt du projet de règlement;

- TM2025-244** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'exclusion de cinq immeubles de leur zone de permis de stationnement*, R.A.V.Q. 1805, et dépôt du projet de règlement;
- PA2025-217** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le programme d'aide financière relatif au remplacement de certains dispositifs d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées domestiques sur une partie du territoire du bassin versant de la prise d'eau située dans la rivière Saint-Charles*, R.A.V.Q. 1811, et dépôt du projet de règlement;
- GT2025-391** *Règlement de l'agglomération autorisant la réalisation d'un projet de logement social sur le lot projeté numéro 6 683 931 du cadastre du Québec*, R.A.V.Q. 1804.

QUE le conseil municipal mandate le maire ou son représentant conformément à la résolution 263-21 afin de représenter la Ville de L'Ancienne-Lorette lors des prochaines séances du conseil d'agglomération concernant l'adoption de résolutions et de règlements, le cas échéant, prenant pour acquis que les membres du conseil auront reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et auront eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des prochaines séances de la commission de l'administration.

ADOPTÉE

172-25 4.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027, le Secrétariat à la condition féminine (« SCF ») a invité à Ville de L'Ancienne-Lorette à être partenaire signataire d'une entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT que cette entente vise à permettre la mise en commun de ressources et d'expertise afin de mettre en œuvre des projets concertés qui favorisent la progression de l'égalité entre les femmes et les hommes et qui sont alignés sur les priorités régionales retenues par les partenaires;

CONSIDÉRANT que l'entente est d'une durée de 4 ans, et le début des travaux est fixé au 1^{er} décembre 2025;

CONSIDÉRANT que chaque partenaire signataire, dont la Ville de L'Ancienne-Lorette, siègera au comité directeur qui détermine les priorités régionales, approuve le choix des projets financés ainsi que les redditions de comptes;

CONSIDÉRANT que dans la région de la Capitale-Nationale, les organisations suivantes se sont montrées intéressées à participer à l'Entente : le Secrétariat à la Capitale-Nationale, les MRC de de Charlevoix, de Charlevoix-Est, de L'Île-d'Orléans, de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de Portneuf, la Ville de Québec, la Communauté métropolitaine de Québec, et le Regroupement des groupes de femmes Capitale-Nationale (RGF-CN);

CONSIDÉRANT que le SCF finance l'entente sectorielle à hauteur de 100 000 \$ par année pour 4 ans, alors que la contribution financière demandée à l'ensemble des partenaires régionaux est d'au moins 10 %, soit de 10 000 \$ par année pour 4 ans;

CONSIDÉRANT que la contribution de la Ville de L'Ancienne-Lorette s'élève à 2 300 \$ pour 4 ans;

CONSIDÉRANT que la Ville versera sa contribution en deux versements égaux de 1 150 \$ en 2025-2026 et 1150 \$ en 2027-2028;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la signature de l'entente, le tout selon les modalités qui y sont prévues;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence ou incapacité d'agir, le maire suppléant et la greffière, ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante greffière, à signer l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Capitale-Nationale, le tout selon les modalités qui y sont prévues.

ADOPTÉE

173-25 5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 26 août et de la séance extraordinaire ont été remis à chaque membre du conseil, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT que les règles édictées par cet article ont été respectées et que la greffière est dispensée d'en faire lecture;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 26 août et de la séance extraordinaire du 16 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 26 août et de la séance extraordinaire du 16 septembre 2025.

ADOPTÉE

174-25 6. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE, LE COMPLEXE ET LE NATIONAL CONCERNANT LE PARTAGE DES COÛTS LIÉS À L'EMBAUCHE DES AGENTS DE SÉCURITÉ POUR LA SAISON 2025-2026

Monsieur Sébastien Hallé déclare un intérêt.

CONSIDÉRANT des enjeux de stationnement survenus lors de la dernière saison de tournois de Hockey du National au Complexe sportif Bonair;

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs a rencontré les représentants du Complexe et du National, afin d'identifier des solutions concrètes;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu d'assigner entre 2 et 4 agents de sécurité, selon l'achalandage des matchs et les autres activités dans le secteur;

CONSIDÉRANT que les dépenses estimées pour cette mesure sont de 25 000 \$ au maximum, réparti en trois parts payées également par la Ville, le Complexe et le National;

CONSIDÉRANT que le Complexe et le National ont accepté de contribuer chacun à hauteur d'un tiers des dépenses réelles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la signature de l'entente concernant le partage des coûts liés à l'embauche des agents de sécurité 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence ou incapacité d'agir, le maire suppléant et la greffière ou en son absence ou incapacité d'agir, l'assistante-greffière à signer pour et au nom de la Ville, l'entente avec le Complexe et le National afin de partager les coûts liés à l'embauche des agents de sécurité pour la saison 2025-2026, le tout selon les modalités qui y sont prévues.

ADOPTÉE

175-25 7.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCEPTION GRAPHIQUE, D'IMPRESSION ET DE DISTRIBUTION DU BULLETIN MUNICIPAL « LE LORETTAIN »

CONSIDÉRANT que le contrat conclu avec Hebdo Litho inc. pour la conception graphique, l'impression et la distribution du bulletin municipal *Le Loretain* arrivera à échéance le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions prévues, ce contrat prévoit deux options de renouvellement automatique annuel, à la discrétion de la Ville, pour les années 2026 et 2027;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se prévaloir de l'option de renouvellement pour l'année 2026 et a confirmé son intention par écrit à Hebdo Litho inc., le 4 septembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de maintenir le rythme de cinq publications annuelles du bulletin municipal *Le Loretain*, tel qu'établi en 2025, puisque cette fréquence permet de mieux répondre aux besoins communicationnels et informationnels des services administratifs ainsi que des organismes locaux;

CONSIDÉRANT que le Service des communications demeure sensible à l'importance de conserver une version papier du bulletin municipal, et ce, malgré la diversité des moyens numériques disponibles;

CONSIDÉRANT que cette approche offre une accessibilité équitable à l'information municipale à l'ensemble de la population, notamment pour les citoyens moins familiers avec les outils numériques;

CONSIDÉRANT que, conformément à la clause de renouvellement incluse au contrat avec Hebdo Litho inc., le prix par parution pour l'année d'option 2026 est fixé à 8 025 \$ pour un journal de 12 pages, à raison de 8 000 copies;

CONSIDÉRANT que le contrat prévoit également un montant additionnel de 375 \$ pour la conception graphique et l'impression de chaque page supplémentaire, au-delà des 12 pages prévues;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

DE RENOUVELER pour une année le contrat conception graphique, d'impression et de distribution du bulletin municipal « Le Loretain » avec la société Hebdo Litho inc., pour une somme totale maximale de 54 756,84 \$, taxes incluses, pour cinq publications.

DE CONSTITUER une réserve budgétaire au montant de 5 475,68 \$, équivalente à 10 % du montant total, afin de couvrir toute demande de pages supplémentaires ou de copies additionnelles en cours d'année.

D'AUTORISER la trésorière, ou en son absence ou incapacité d'agir, l'assistante-trésorière, à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

176-25 8.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1017, RUE CHAPMAN

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Alexandre Vallières, propriétaire du 1017, rue Chapman à L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT que la demande concerne le lot 1 311 671 du cadastre du Québec, situé dans la zone R-A/B₃₆;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre l'ajout d'un garage incorporé et l'exhaussement du bâtiment principal (ajout d'étage) avec une marge de recul avant (secondaire) de 3,45 mètres, alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 6,1 mètres;

CONSIDÉRANT le plan projet d'implantation préparé par monsieur Hugues Lefrançois, arpenteur-géomètre, portant la minute 5861, datée du 5 septembre 2025 et les plans d'architecture produits par madame Émilie Fréchette, designer d'intérieur, datés du 13 août 2025;

CONSIDÉRANT la localisation du terrain au coin de trois rues (rues Chapman, Charles-Gill et Parisien);

CONSIDÉRANT que le projet ne nuira pas à la visibilité, ni aux opérations de déneigement aux coins de ces rues;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont indiqué qu'un arbre supplémentaire serait planté en cour avant (rue Chapman), dans un effort de verdissement;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont indiqué avoir informé leurs voisins;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a effectué une recommandation favorable au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure, si elle était refusée, aurait pour effet de porter préjudice aux propriétaires;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié le 4 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

LE PRÉAMBULE fait partie intégrante de la résolution.

D'ACCORDER la demande visant à permettre l'ajout d'un garage incorporé et l'exhaussement du bâtiment principal (ajout d'étage) avec une marge de recul avant (secondaire) de 3,45 mètres.

ADOPTÉE

177-25 9.

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1017, RUE CHAPMAN

CONSIDÉRANT la demande de permis présentée par monsieur Alexandre Vallières, propriétaire du 1017, rue Chapman à L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT que la demande concerne le lot 1 311 671 du cadastre du Québec, situé dans la zone R-A/B₃₆;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre l'ajout d'un garage incorporé et l'exhaussement du bâtiment principal (ajout d'étage);

CONSIDÉRANT que ce type de projet est assujéti au *Règlement concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° V-1019-91* et doit être évalué conformément aux objectifs et critères dudit règlement;

CONSIDÉRANT le plan projet d'implantation préparé par monsieur Hugues Lefrançois, arpenteur-géomètre, portant la minute 5861, datée du 5 septembre 2025 et les plans d'architecture produits par madame Émilie Fréchette, designer d'intérieur, datés du 13 août 2025;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a formulé une recommandation favorable au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le style architectural, la forme, la volumétrie et les teintes s'harmonisent bien avec le bâtiment actuel et les bâtiments du même secteur;

CONSIDÉRANT qu'en plus des objectifs et critères du *Règlement concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° V-1019-91*, les travaux doivent également être conformes à tout autre règlement applicable;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

LE PRÉAMBULE fait partie intégrante de la résolution.

D'APPROUVER les plans ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE

178-25 10.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1915, RUE DAMIRON

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par madame Mélanie Brault, propriétaire du 1915, rue Damiron à L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT que la demande concerne le lot 1 312 115 du cadastre du Québec, situé dans la zone R-A/A₅;

CONSIDÉRANT que la demande vise à rendre réputé conforme une aire de stationnement et une ouverture à la rue d'une largeur de 7 mètres pour une habitation unifamiliale, alors que le maximum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 6,1 mètres;

CONSIDÉRANT que les travaux d'agrandissement de l'ouverture à la rue et de l'aire de stationnement ont été réalisés par les anciens propriétaires;

CONSIDÉRANT que ces travaux n'étaient pas conformes;

CONSIDÉRANT que le certificat de localisation préparé par monsieur Samuel Audet, arpenteur-géomètre, à l'occasion de la vente de la maison, portant la minute 483 et daté du 22 mai 2025, a révélé cette non-conformité aux nouveaux propriétaires;

CONSIDÉRANT que les nouveaux propriétaires souhaitent régulariser la situation;

CONSIDÉRANT que plusieurs demandes de dérogation mineure du même type ont été acceptées dans le secteur de la rue Damiron;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a formulé une recommandation favorable au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure, si elle était refusée, aurait pour effet de porter préjudice aux propriétaires;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié le 4 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Nicolas St-Gelais, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

LE PRÉAMBULE fait partie intégrante de la résolution.

D'ACCORDER la demande visant à rendre réputé conforme une aire de stationnement et une ouverture à la rue d'une largeur de 7 mètres pour une habitation unifamiliale.

ADOPTÉE

179-25 11. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 6545, BOULEVARD WILFRID-HAMEL

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Robert Dupuis, représentant par procuration Chartwell Master Care LP, propriétaire du 6545, boulevard Wilfrid-Hamel à L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT que la demande concerne le lot 6 460 214 du cadastre du Québec, situé dans la zone C-C/M₁;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre l'installation d'une enseigne détachée du bâtiment située à une distance de 4 mètres de la ligne de rue, alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 6 mètres;

CONSIDÉRANT qu'à proximité du site plusieurs enseignes situées en bordure du boulevard Wilfrid-Hamel sont implantées près de la ligne de rue;

CONSIDÉRANT que l'enseigne projetée ne nuira pas à la visibilité lors des déplacements piétons et automobiles et identifiera l'emplacement de l'accès à l'immeuble;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a formulé une recommandation favorable au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure, si elle était refusée, aurait pour effet de porter préjudice aux propriétaires;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié le 4 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Laurin, appuyé par Charles Guérard et résolu :

LE PRÉAMBULE fait partie intégrante de la résolution.

D'ACCORDER la demande visant à permettre l'installation d'une enseigne détachée du bâtiment située à une distance de 4 mètres de la ligne de rue.

ADOPTÉE

180-25 12. **RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉIMAIRE N° 400-2025 VISANT LA CONSERVATION DE LA VOCATION COMMERCIALE DE REZ-DE-CHAUSSÉE SUR LA RUE NOTRE-DAME – ADOPTION**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement a été donné à la séance extraordinaire du 16 septembre 2025, que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le *Règlement de contrôle intérimaire n° 400-2025 visant la conservation de la vocation commerciale de rez-de-chaussée sur la rue Notre-Dame*;

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées et que les membres du conseil municipal déclarent avoir pris connaissance du règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Nicolas St-Gelais, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

D'ADOPTER le *Règlement de contrôle intérimaire n° 400-2025 visant la conservation de la vocation commerciale de rez-de-chaussée sur la rue Notre-Dame*.

ADOPTÉE

181-25 13. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET SOUTIEN - (PAVL 2026)**

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT que la Ville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT que la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Charles Guérard et résolu :

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière de confirmer son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et de certifier que la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

182-25 14. APPROBATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS D'AOÛT 2025 ET DE LA LISTE DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS

Monsieur Sébastien Hallé déclare un intérêt.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2025 comme suit :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

| | |
|------------------------------|---------------|
| - Rémunération et remises | 864 157,44 \$ |
| - Biens et services | 754 272,20 \$ |
| - Remboursement aux employés | 1 329,65 \$ |
| - Frais de financement | 19 315,00 \$ |

REMBOURSEMENTS

| | |
|--|-------------|
| - Taxation, urbanisme et activités aux loisirs | 4 375,12 \$ |
|--|-------------|

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

| | |
|---|-------------|
| - Programme de lutte contre l'agrile du frêne | 2 700,00 \$ |
|---|-------------|

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

| | |
|-------------------|------------------------|
| - Immobilisations | <u>2 072 414,59 \$</u> |
|-------------------|------------------------|

| | |
|--------------|-------------------------------|
| TOTAL | <u>3 718 564,00 \$</u> |
|--------------|-------------------------------|

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Charles Guérard et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2025, d'en autoriser et ratifier les paiements.

DE DÉPOSER la liste des dépenses par approbateurs.

ADOPTÉE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

183-25 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier appuyé par Charles Guérard et résolu :

DE LEVER la séance, il est 20h17.

ADOPTÉE



Gaétan Pageau
Maire



Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière